



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

09064-F

Distr. LIMITEE

UNIDO/ICIS. 106

9 avril 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Commission économique pour l'Afrique

Colloque régional sur les politiques et  
stratégies industrielles en vue d'une  
croissance endogène autonome, de la  
diversification et de l'autonomie collective  
pendant la période 1978-2000

Organisé par la CEA, l'OUA et l'ONUDI

Nairobi (Kenya), juin 1979

TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI\*  
PREPARATIFS DANS LA REGION D'AFRIQUE

Note du Secrétariat de l'ONUDI

---

\* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

## I. INTRODUCTION

1. La troisième Conférence générale de l'ONUDI doit se tenir du 21 janvier au 8 février 1980 à New Delhi (Inde). L'Assemblée générale a prié le Conseil du développement industriel de l'ONUDI de faire fonction de comité préparatoire intergouvernemental pour la Conférence. A sa onzième session, lorsqu'il a examiné en première lecture le projet d'ordre du jour provisoire, le Conseil a invité les commissions économiques régionales et les participants aux réunions devant se tenir sur le plan régional à formuler des suggestions dont il tiendrait compte lorsqu'il reprendrait l'examen de cette question à sa douzième session.

## II. QUATRIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE

2. En conséquence, la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue à Kaduna (Nigéria) du 22 au 25 novembre 1977, a décidé de terminer à sa cinquième session les préparatifs de la région africaine en vue de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. Elle a, en outre, noté que le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique formulerait à sa cinquième réunion des recommandations quant aux préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et qu'il les soumettrait à la Conférence à sa cinquième session, au cours du deuxième trimestre de 1979.

3. Rappelant notamment la résolution 319 (XIII) de la quatrième Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique, assignant aux quatrième et cinquième Conférences des ministres africains de l'industrie la tâche de définir la position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI, la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté une résolution sur la préparation de la troisième Conférence générale de l'ONUDI [résolution 7 (IV)]. Dans cette résolution, la Conférence recommande "que l'ONUDI, l'OUA et le CEA étudient et communiquent aux Etats membres des suggestions concernant une position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI et qu'elles organisent des consultations effectives avec les experts africains durant l'élaboration de ces suggestions, qui devraient être formulées sur la base, notamment, des directives suivantes :

- a) Elaborer des propositions précises pour le renforcement de la position des pays africains dans les négociations visant à intensifier les activités de transformation sur place des matières premières industrielles africaines;
- b) Soumettre de nouvelles propositions pour le renforcement du système actuel de consultations industrielles au niveau international, y compris quant aux modalités de ces consultations et à leurs liens avec les consultations au niveau régional, compte tenu de la résolution 5 (IV) adoptée par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie;
- c) Elaborer des méthodes permettant de mobiliser pour l'industrie des ressources financières suffisantes pour réaliser les plans d'industrialisation conformes aux objectifs de Lima en ce qui concerne l'Afrique;
- d) Formuler des propositions concernant des projets et des programmes de formation efficaces visant à perfectionner la main-d'oeuvre industrielle nécessaire à l'industrialisation du continent;
- e) Elaborer des méthodes et dispositions pratiques pour la promotion et le développement de la coopération intra-africaine dans le domaine de l'industrie et notamment la promotion du principe des entreprises multinationales africaines adopté à la deuxième Conférence des ministres africains de l'industrie;
- f) Proposer un cadre viable et des méthodes valables pour le renforcement de la coopération internationale, notamment la coopération au niveau des entreprises et entre les gouvernements, ainsi que pour le renforcement des programmes de redéploiement;
- g) Elaborer des programmes novateurs d'assistance et de nouveaux moyens de mobiliser, pour les pays les moins avancés, des ressources à la mesure des besoins de ces pays, compte tenu du fait que la majorité d'entre eux se trouvent en Afrique;
- h) Examiner plus avant le cadre de la coopération internationale, et en particulier de la coopération entre les pays en développement, en ce qui concerne le choix, l'acquisition et la mise au point des techniques industrielles, conformément à la résolution 6 (IV) adoptée par la quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie."

4. La quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie a confié à la CEA, à l'OUA et à l'ONUDI la mission de soumettre au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique, à sa cinquième session (tenue à Addis-Abéba du 8 au 10 novembre 1978) le rapport des experts africains dont il est question au paragraphe précédent, et a décidé que sa cinquième session serait convoquée à Kampala au cours du deuxième trimestre 1979 afin de mettre définitivement au point la position africaine commune pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

III. COLLOQUE REGIONAL SUR LES POLITIQUES ET STRATEGIES  
INDUSTRIELLES EN VUE D'UNE CROISSANCE ENDOGENE AUTONOME,  
DE LA DIVERSIFICATION ET DE L'AUTONOMIE COLLECTIVE  
PENDANT LA PERIODE 1978-2000

5. La quatrième Conférence des ministres africains de l'industrie a décidé de tenir un colloque régional pour l'Afrique, qui devrait être précédé de journées nationales d'étude dont les rapports et les conclusions fourniraient des éléments utiles pour le colloque. Celui-ci doit se tenir à Nairobi (Kenya) en juin 1979. A sa cinquième réunion, le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a pris note avec satisfaction des mesures prises pour préparer la troisième Conférence générale de l'ONUDI et a insisté sur l'importance du colloque pour les travaux préparatoires de la Conférence.

6. A ce propos, le colloque permettrait des échanges de vues susceptibles de déboucher sur l'élaboration, à l'intention de la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie, de recommandations de nature à faciliter les préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI et offrirait aux pays d'Afrique une occasion de déterminer leurs intérêts mutuels et d'adopter une approche et une position communes. Il n'est pas douteux que les conclusions et recommandations du colloque qui pourraient être adoptées par la cinquième Conférence des ministres africains de l'industrie, représenteraient une contribution importante aux préparatifs de la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

IV. PRINCIPALES QUESTIONS A EXAMINER  
PAR LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

7. Le 15 décembre 1978, l'Assemblée générale a approuvé l'ordre du jour provisoire de la troisième Conférence générale<sup>1/</sup> dont le texte est reproduit à l'annexe I.

8. Comme l'indique l'ordre du jour provisoire, les délibérations de la Conférence doivent porter sur trois grands domaines : tout d'abord, l'examen et l'évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, eu égard en particulier à l'industrialisation des pays en développement; deuxièmement, la stratégie applicable à la poursuite de l'industrialisation dans les années 1980; troisièmement, les dispositions institutionnelles.

- a) Examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, eu égard en particulier à l'industrialisation des pays en développement

9. Afin de pouvoir examiner et évaluer dans une large optique la situation de l'industrie mondiale et l'effort d'industrialisation des pays en développement, le Secrétariat de l'ONUDI prépare actuellement un numéro spécial de l'Etude du développement industriel qui fera le point de la situation des principaux secteurs liés au développement industriel : production, commerce, emploi, technologie et finances. Après avoir analysé les aspects économiques de l'industrialisation au cours des dernières années, l'Etude évaluera les progrès réalisés par les pays en développement au regard des projections à long terme de la Déclaration de Lima. L'Etude analysera aussi certaines questions plus particulières comme la transformation locale des ressources naturelles, la contribution de l'industrie à l'activité des secteurs traditionnels (petites entreprises, entreprises rurales), le financement de l'industrialisation, ainsi que le rôle du secteur public dans le développement industriel. On trouvera à l'annexe II une note contenant de plus amples précisions sur l'Etude. Pour la rédaction de l'Etude, le Secrétariat utilise, dans une large mesure, des renseignements provenant de sources régionales, comme les commissions économiques.

---

<sup>1/</sup> Résolution 33/77 de l'Assemblée générale.

10. Dans le cadre de cette opération d'examen et d'évaluation, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'Action de Lima retiendront une attention particulière. On analysera les effets qualitatifs aussi bien que quantitatifs des efforts déployés pour atteindre les buts et objectifs fixés à Lima, on étudiera les principales politiques et les principaux problèmes ou obstacles affectant leur réalisation, et on examinera et évaluera les mesures prises ou envisagées pour y remédier. Conformément à une résolution du Conseil du développement industriel<sup>1/</sup>, le Secrétariat de l'ONUDI a demandé aux gouvernements et aux organisations internationales intéressés des renseignements sur les mesures prises pour mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'Action de Lima, et sur les progrès enregistrés en la matière. La documentation qui sera présentée à ce propos à la troisième Conférence générale sera en grande partie fondée sur les résultats de ladite enquête et prendra la forme d'un rapport analytique sur l'ensemble des progrès réalisés et sur les principaux obstacles rencontrés par la communauté internationale en ce qui concerne la réalisation des grands buts et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima. Une note contenant d'autres précisions relatives à l'enquête sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima figure à l'Annexe III.

b) Stratégie applicable à la poursuite de l'industrialisation, élément du développement pendant les années 1980 et au-delà

11. La Conférence sera appelée à examiner la question de l'adoption des politiques et de stratégies d'industrialisation nécessaires pour atteindre l'objectif de Lima. L'un des documents de base dont la Conférence sera saisie à ce titre sera l'étude conjointe sur la coopération industrielle internationale qui avait été demandée par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire. L'étude traitera des aspects

---

<sup>2/</sup> ID/B/RES/45 (IX).

économiques, financiers, juridiques et technologiques de la coopération industrielle internationale dans le contexte de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et du nouvel ordre économique international. Dans cette étude, on espère proposer des mesures pour examen et négociation par les instances internationales appropriées. On trouvera à l'annexe IV une note donnant des précisions complémentaires au sujet de l'étude conjointe.

12. Dans le cadre des grands objectifs définis dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima et dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale en ce qui concerne la redistribution de la production industrielle mondiale grâce à l'accroissement de la part des pays en développement, l'ONUDI a établi un système de consultations en vue d'identifier les mesures concrètes que les pays développés et les pays en développement devraient prendre pour agrandir les installations industrielles existant dans les pays en développement et pour en créer de nouvelles. Les résultats et les perspectives d'avenir du système de consultations seront examinés à la troisième Conférence générale. Le Conseil du développement industriel a, d'une manière générale, manifesté son appui au système considéré comme un moyen utile d'encourager le dialogue entre les entreprises industrielles et les pays en développement ainsi que de stimuler la coopération entre des pays se situant à différents niveaux de développement ou ayant des systèmes économiques différents.

13. Les consultations qui se sont tenues jusqu'à présent ont montré que le système joue un rôle utile en permettant d'aborder dans une perspective d'ensemble les problèmes de certains secteurs déterminés. A sa cinquième réunion, tenue à Addis-Abéba du 8 au 10 novembre 1978, le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a apporté son appui au système de consultations mis en place par l'ONUDI dans différents secteurs. Le Comité a appelé l'attention de l'ONUDI sur l'opportunité d'organiser en Afrique des activités préparatoires et consécutives au niveau sous-régional. Le Conseil du développement industriel a prié le Secrétariat de l'ONUDI d'établir un rapport analysant l'expérience acquise jusqu'à présent grâce au système de consultations et de le présenter pour examen au Conseil à sa treizième session (24 avril - 4 mai 1979). Ce rapport devrait aussi être soumis à la troisième Conférence générale. Quelques-uns des pays de la région de la CEA ont participé aux consultations sectorielles tenues jusqu'à présent.



14. La troisième Conférence générale devra s'attacher tout spécialement au redéploiement des industries, qui est une forme de coopération internationale visant à créer des capacités de production dans les pays en développement. On compte également que la coopération internationale en matière de transfert et de mise au point des techniques industrielles en vue d'accroître le potentiel technique des pays en développement sera l'une des grandes questions que la troisième Conférence générale sera appelée à examiner. Le choix des techniques dans l'optique de l'intégration des techniques industrielles appropriées dans la stratégie globale du développement industriel est le thème central du programme coopératif d'action relatif aux techniques industrielles appropriées lancé par l'ONUDI. Cette question a fait l'objet de délibérations au niveau le plus élevé lors du Forum international des techniques industrielles appropriées, tenu en Inde du 20 au 30 novembre 1978.

15. Comme suite à la Déclaration et au Plan d'action de Lima, l'ONUDI a créé une banque d'informations industrielles et techniques (BIIT) afin de favoriser la diffusion des informations et de faciliter le choix approprié des techniques. Ce service a été créé au milieu de 1977 dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de 18 mois. A l'issue de cette période, on évaluera l'expérience acquise. Un centre régional pour la mise au point, l'adaptation et le transfert des techniques a été créé en Afrique. Il permettra aux pays de la région de la CEA de mener une action concertée dans ce secteur. La troisième Conférence générale s'attachera aussi tout spécialement à la coopération industrielle entre pays en développement et au perfectionnement des mécanismes de coopération industrielle destinés à faciliter la fourniture d'une assistance technique et financière intégrée aux pays en développement, en ce qui concerne en particulier la coopération régionale et les mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires.

c) Dispositions institutionnelles

16. La troisième Conférence générale examinera l'efficacité de la coordination et du suivi en ce qui concerne les questions relatives au développement et de la coopération industrielle auxquelles s'intéressent d'autres organisations du système des Nations Unies. A cet égard, on doit se féliciter de l'étroite collaboration entre l'ONUDI et les commissions économiques régionales, grâce, en particulier, aux divisions mixtes de l'industrie.

17. La troisième Conférence générale examinera également les dispositions institutionnelles relatives à l'ONUDI, compte tenu de la stratégie à long terme pour l'Organisation et eu égard aux problèmes d'industrialisation pendant les années 1980 et au-delà. Dans sa résolution 33/161 du 20 décembre 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer une conférence de plénipotentiaires, à Vienne, durant la période allant du 19 mars au 12 avril 1979, en vue d'adopter l'acte constitutif de l'ONUDI en tant qu'institution spécialisée.

V. PREPARATIFS, AU NIVEAU REGIONAL, DE LA  
TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

18. A sa douzième session, le Conseil du développement industriel a, d'une manière générale, approuvé l'exécution au niveau régional de travaux préparatoires pour la troisième Conférence générale. L'expérience avait montré, a-t-on dit, que les préparatifs que les pays en développement mènent sur le plan régional constituent un facteur décisif de succès et il a été suggéré que l'ONUDI apporte tout l'appui possible à ces activités préparatoires.

19. A l'extérieur de la région de la CEA, on peut signaler les réunions régionales ci-après qui seront appelées à examiner (au milieu ou vers la fin de 1979) les positions régionales quant aux principales questions qui seront abordées lors de la troisième Conférence générale : cinquième Conférence pour le développement industriel des Etats arabes, Conférence latino-américaine sur l'industrialisation, réunion préparatoire régionale de la CESAP pour la troisième Conférence générale de l'ONUDI.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE  
DE LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

1. Ouverture de la Conférence.
2. Organisation de la Conférence :
  - a) Election du Président;
  - b) Adoption de l'ordre du jour;
  - c) Adoption du règlement intérieur;
  - d) Election des membres du Bureau autres que le Président;
  - e) Constitution des comités;
  - f) Pouvoirs des représentants à la Conférence.
3. Débat général (déclarations des chefs de délégation).
4. Examen et évaluation de la situation de l'industrie dans le monde, eu égard en particulier à l'industrialisation des pays en développement :
  - a) Examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels;
  - b) Examen et évaluation des principales politiques et des principaux problèmes ou obstacles affectant la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima et mesures prises ou proposées pour y remédier.
5. Stratégie applicable à la poursuite de l'industrialisation, élément essentiel du développement pendant les années 1980 et au-delà :
  - a) Adoption de politiques et de stratégies d'industrialisation conformes à l'objectif de Lima;
  - b) Politiques, procédures et mécanismes recommandés pour favoriser, développer et renforcer :
    - i) Les industries nationales de transformation des ressources naturelles;
    - ii) La formation de la main-d'oeuvre industrielle;

- iii) La coopération internationale dans le domaine de la mise au point et du transfert des techniques industrielles en vue d'accroître les moyens techniques des pays en développement;
- iv) Des mécanismes améliorés de coopération industrielle destinés à faciliter la fourniture d'une assistance technique et financière intégrée aux pays en développement, y compris en ce qui concerne la coopération régionale et les mesures spéciales pour les pays les moins avancés, sans littoral ou insulaires;
- c) Coopération industrielle entre pays en développement, politiques, procédures et stratégies recommandées;
- d) Redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement;
- e) Système de consultations;
- f) Création dans les pays en développement des structures industrielles nécessaires pour accélérer la croissance économique de ces pays et augmenter leur part de la production industrielle mondiale, de façon à ce qu'ils réalisent pleinement leur potentiel économique, conformément à leurs intérêts nationaux et en application de la Déclaration et du Plan d'action de Lima ainsi que des résolutions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- g) Rôle des investissements étrangers, y compris ceux effectués par l'entremise des sociétés transnationales, dans la promotion de la croissance industrielle en conformité avec les objectifs nationaux de développement économique et social, et réglementations et autres conditions applicables à ces investissements.

6. Dispositions institutionnelles :

- a) Efficacité de la coordination et suite à donner aux questions relatives à la production industrielle, à la coopération internationale dans le domaine de l'industrie et aux autres questions dont s'occupent d'autres organismes des Nations Unies;

b) Efficacité des dispositions institutionnelles relatives à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, compte tenu de la stratégie à long terme pour cette organisation et eu égard aux problèmes d'industrialisation pendant les années 1980 et au-delà.

7. Conclusions et recommandations.
8. Adoption du rapport de la Conférence.
9. Clôture de la Conférence.

ANNEXE II\*

NUMERO SPECIAL DE L'ETUDE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Aperçu général

1. La présente annexe a pour objet de donner un aperçu général du contenu et des orientations du numéro spécial de l'Etude du développement industriel, qui doit être publié durant l'été de 1979. Les travaux sur plusieurs des questions examinées ci-après ne sont pas encore terminés, de sorte que si, dans ses grandes lignes, l'exposé permet de se faire une idée de la façon dont ces questions seront traitées, les travaux ultérieurs permettront de pousser plus loin l'analyse et de faire figurer dans l'étude les données les plus récentes.
2. L'industrialisation demeure un moteur de la croissance dans les pays en développement tout en contribuant, comme par le passé, à renforcer l'interdépendance économique au niveau mondial. De fait, ce phénomène d'interdépendance économique - qui tend à lier de plus en plus les économies des pays en développement entre elles et avec celles des pays développés - résulte en grande partie de la croissance industrielle. Les perspectives d'industrialisation, et notamment la réalisation de l'objectif de Lima, dépendent d'un réseau toujours plus vaste de relations complexes, notamment le transfert des techniques des pays développés aux pays en développement, les flux de ressources naturelles, les mouvements de capitaux et les investissements étrangers, la migration internationale de la main-d'oeuvre et le commerce international des articles semi-manufacturés et manufacturés.
3. L'expansion industrielle des pays en développement dépend beaucoup de l'évolution de ces liens qui tiennent une place essentielle dans le monde moderne caractérisé par l'interdépendance. Si les économies orientées vers le commerce sont particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché mondial et des politiques commerciales, les secteurs industriels des pays en développement sont sensibles aux variations soudaines transmises par le réseau de liens internationaux. Fréquemment, les pays en développement ne disposent pas des ressources et des compétences nécessaires ni de marchés de taille suffisante pour s'adapter en ordre dispersé à ces changements.

---

\* Constitue aussi l'annexe I au document ID/B/C.3/71 reproduite ici in extenso.

On se rend de mieux en mieux compte de la nécessité d'instituer une coopération entre les pays en développement entre ces pays et les pays développés, comme le réclament la Déclaration et le Plan d'action de Lima, et l'on a mis en mouvement les mécanismes nécessaires pour mener une action multilatérale sur plusieurs fronts.

4. L'objectif de Lima se fonde sur la répartition mondiale de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier (voir tableau 1 ci-après). Durant la période 1960-1968, la part des pays en développement dans la production mondiale s'est maintenue au niveau d'environ 7 %, mais depuis elle a progressé régulièrement bien qu'elle demeure inférieure à 9 %. La récession mondiale qui a débuté en 1974 a davantage freiné la croissance des pays développés à économie de marché que celle des pays en développement. Ces dernières années, les pays à économie planifiée n'ont enregistré que de faibles fluctuations de leur taux de croissance qui est demeuré, dans l'ensemble, relativement stable.

5. D'une façon générale, la production manufacturière a davantage augmenté dans le cas du groupe des pays qui se classent à un niveau intermédiaire de revenu par habitant (521 - 1 075 dollars), groupe qui rassemble 17,3 % de la population de l'ensemble des pays en développement. La croissance a également été soutenue dans les quelques pays à revenu par habitant élevé (plus de 2 000 dollars), qui groupent 1,6 % de la population des pays en développement. C'est dans les pays pauvres (revenu par habitant inférieur à 265 dollars), où vit la moitié de la population des pays en développement, que les taux de croissance ont été les plus bas. La croissance de la production manufacturière enregistrée dans les pays en développement depuis 1966 a été assurée, pour plus de 70 %, par 10 pays seulement. Ainsi, dans la plupart des pays en développement - qui rassemblent la majeure partie de la population de ce groupe économique - la croissance a été tout juste suffisante pour leur permettre de maintenir au même niveau leur part dans la production industrielle mondiale.

6. Certaines caractéristiques générales telles que la taille du marché intérieur, la dotation en ressources et les options politiques du pays influent sur les modalités et sur le rythme de la croissance industrielle. L'Etude analyse ces caractéristiques à l'occasion d'un examen de l'expérience récente des pays en développement et des pays développés en matière de croissance.

En général, la part des articles manufacturés dans le revenu total augmente à un rythme accéléré jusqu'à que soit atteint un stade intermédiaire de développement; une fois ce stade atteint, le secteur manufacturier continue de croître, mais à un rythme plus lent. Tous ces facteurs influent de différentes manières sur le sentier de croissance d'un pays.

Tableau 1

Part des pays en développement dans la valeur ajoutée totale  
du secteur manufacturier pour l'ensemble du monde, 1960-1975

<u>Année</u>	<u>Pourcentage</u>	<u>Année</u>	<u>Pourcentage</u>
1960	6,9	1968	6,9
1961	7,1	1969	7,0
1962	7,1	1970	7,3
1963	6,9	1971	7,6
1964	7,0	1972	7,7
1965	6,9	1973	7,9
1966	6,8	1974	8,2
1967	6,8	1975	8,6

Source : ONUDI, d'après les données communiquées par le Bureau de statistique des Nations Unies.

Note : D'après les chiffres pour le milieu de l'année 1977, la part des pays en développement atteindrait 9,0 %.

7. L'Etude contient une analyse statistique détaillée permettant de définir plusieurs scénarios de croissance industrielle jusqu'en l'an 2000. Sans constituer des projections, les résultats de cette analyse indiquent diverses orientations possibles et s'accompagnent d'hypothèses précises quant à la croissance future. Il est de toute évidence indispensable à cet égard que les pays en développement s'écartent à l'avenir des sentiers battus. L'Etude compare les taux de croissance futurs de ces pays avec ceux des pays développés, et analyse certaines incidences de ces taux sur la structure des échanges et de la production industrielle, ainsi que sur les besoins en matière d'investissement.



8. Le secteur manufacturier se compose de nombreuses branches hétérogènes. Les obstacles au développement et l'importance des différentes formes d'interdépendance varient beaucoup d'une branche à l'autre. Des analyses par branche et par produit aident à déterminer certaines caractéristiques de différents éléments du secteur manufacturier. La structure de l'industrie au niveau des branches est relativement homogène dans les pays développés à économie de marché, mais varie beaucoup d'un pays en développement à l'autre.
9. Les schémas de spécialisation au niveau des branches devraient se modifier radicalement à mesure que l'industrialisation se poursuit. A l'heure actuelle, la spécialisation des pays en développement dans diverses branches d'industrie est étroitement liée à leur dotation en ressources et/ou à leur développement agricole. A la différence des pays en développement, on constate, dans les pays développés, une tendance à la spécialisation dans des produits déterminés à l'intérieur d'une même branche (par exemple les produits chimiques ou les machines agricoles). L'analyse des scénarios de croissance au niveau des branches donne une idée des perspectives à court terme qui s'offrent aux industries des pays en développement.
10. Une analyse portant sur les secteurs prioritaires définis dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima et sur les résultats des études et consultations sectorielles montre la corrélation qui existe entre les perspectives de croissance dans les pays développés et dans les pays en développement. A ce propos, on peut mentionner les disponibilités insuffisantes de certaines matières premières dans le monde, les taux d'accroissement différentiels de la demande finale dans les deux groupes économiques, les tendances au remplacement des importations de divers produits et l'évolution des techniques de production.
11. Les résultats de cette analyse aident à cerner les branches qui exercent le plus d'influence sur la croissance à un niveau donné de développement. Des renseignements complémentaires sur les balances-matières et la consommation apparente de certains produits permettent de préciser comment la dotation en ressources et les techniques de production influent sur la croissance et sur la dépendance d'un pays à l'égard des exportations ou des importations.

12. L'importance du commerce international pour le développement industriel varie beaucoup d'un pays et d'une branche industrielle à l'autre. L'intégration des pays en développement au réseau du commerce international s'est renforcée sensiblement au cours des années 70. Un certain nombre de ces pays jouent désormais de plus en plus le rôle de fournisseurs d'articles manufacturés ainsi que de clients pour les exportations manufacturières des pays développés. On constate toutefois que la part de l'ensemble des pays en développement dans les marchés intérieurs des pays développés demeure très faible pour la plupart des produits, ce dont il convient de tenir compte face aux arguments en faveur d'une protection accrue de l'industrie nationale dans ces derniers (voir tableau 2 ci-après).

Tableau 2

Part des articles manufacturés dans les exportations totales  
au cours de certaines années, par groupe économique

- A. Part des articles manufacturés dans le commerce total (en %)  
B. Part des articles manufacturés dans le commerce total, non compris la section 3 de la CTCI (combustibles minéraux et produits connexes (en %))

		1960	1965	1970	1972	1974	1975	1976
Ensemble du monde	A	54,9	59,1	64,8	65,6	57,7	59,6	59,3
	B	61,1	65,4	71,4	73,0	72,8	74,0	74,4
Pays développés à économie de marché	A	67,5	70,2	75,4	75,9	74,7	75,2	75,2
	B	70,3	72,7	78,1	78,6	78,5	79,2	79,7
Pays à économie planifiée	A	58,8	63,1	61,8	64,4	58,5	58,6	57,6
	B	67,2	71,2	68,4	71,5	68,5	70,3	66,7
Pays en développement	A	14,0	17,5	23,8	24,1	16,8	17,3	18,5
	B	19,5	25,4	35,1	38,7	42,4	42,6	45,1

Source : ONUDI, d'après les données communiquées par le Bureau de Statistique des Nations Unies ou tirées du Yearbook of International Trade statistics pour 1975 et des bulletins mensuels de statistique de mars 1966, mars 1970 et juin 1978.

13. Le commerce des articles manufacturés se caractérise également par l'importance croissante des exportations de biens d'équipement en provenance des pays en développement. Tout en demeurant faible, la part de ces biens dans les exportations totales d'articles manufacturés du groupe de pays considéré a considérablement augmenté, ce qui est le résultat des progrès accomplis par un petit nombre de pays en développement. La place importante qu'occupent les articles manufacturés dans la balance des paiements courants de nombreux pays en développement, et pas seulement dans celle des gros exportateurs, mérite également d'être relevée. Enfin, si l'on analyse la production et les échanges sous l'angle de l'emploi final des produits (biens de consommation, produits intermédiaires et biens d'équipement), on s'aperçoit qu'il existe une relation étroite entre les activités productives et le commerce. Toutefois, la dépendance traditionnelle des pays en développement à l'égard des exportations de produits primaires (ou à base de ressources naturelles), associée à l'importation de biens d'équipement, subsiste dans la plupart des cas. L'Etude analyse la portée de ces constatations, et d'autres encore, pour en déterminer les incidences sur le plan industriel.

14. Lors de l'établissement de l'Etude, on a évalué séparément les résultats obtenus par les pays en développement en matière d'exportation d'articles manufacturés. Plusieurs conclusions se dégagent de cette évaluation. Premièrement, ces exportations portent avant tout sur des produits pour lesquels la demande mondiale s'est accrue à un rythme relativement lent. Deuxièmement, les marchés ont été généralement dynamiques. Enfin, la compétitivité apparente des pays considérés s'est améliorée progressivement. La portée de chacun de ces éléments a été évaluée. D'une façon générale, les principaux points à retenir sont les effets négatifs de la composition des exportations des pays en développement et ceux, bénéfiques, du renforcement de leur capacité de concurrence.

15. Un facteur décisif du processus de développement industriel est la capacité des pays en développement à accroître le degré de transformation industrielle de leurs produits avant exportation. Ces dernières années, quelque 53 % des exportations totales de ces pays ont été constitués par des produits non traités ou des produits exigeant un supplément d'ouvrage<sup>3/</sup>.

---

<sup>3/</sup> Ce chiffre concerne 73 pays en développement et a été obtenu à partir d'une définition des stades de transformation correspondant aux sous-groupes et aux positions de la CTGI. Il inclut tous les produits exportés (sections 0 à 9 de la CTGI), sauf le pétrole.

Le chiffre correspondant pour les pays développés à économie de marché durant la même période est de 27,6 %. L'Etude définit diverses séquences de traitement (étapes déterminées de la transformation des matières premières en produits intermédiaires) et compare les activités de transformation dans les pays en développement et les pays développés. Une attention particulière est accordée au traitement des minéraux (extraction, enrichissement et élaboration). Il en ressort que les pays en développement ont réussi à accroître quelque peu le degré d'ouvrison de leurs produits, bien qu'ils accusent à cet égard un retard considérable sur les pays développés. Les raisons de cet écart sont très diverses : problèmes technologiques, structure de l'industrie considérée, difficultés d'intégration horizontale et verticale, caractéristiques de la demande, coût des facteurs de production et accès aux marchés.

16. Les questions d'emploi et les questions sociales liées au processus d'industrialisation sont examinées en même temps que celles des ressources en main-d'oeuvre et de la technologie. La part des pays en développement dans l'emploi industriel mondial avoisine désormais 33 %, mais la productivité du travail y est beaucoup plus faible que dans les pays développés et la majorité des emplois industriels est fournie par les industries légères. Si les taux de croissance de la production et de l'emploi sont nettement supérieurs dans les industries lourdes, la part de ces industries dans la production manufacturière totale de la plupart des pays en développement demeure faible. On estime que la mise au point de techniques adaptées aux ressources humaines et financières des pays en développement aurait une importance capitale pour la solution de ces problèmes. A cet égard, l'Etude analyse certaines situations particulières au niveau microéconomique.

17. Les secteurs manufacturiers traditionnels ou non structurés jouent un rôle important dans l'industrialisation de nombreux pays en développement. L'expansion de grandes industries modernes utilisant des techniques et du matériel importés et implantées le plus souvent dans des zones urbaines risque de priver des couches importantes de la population de plusieurs pays en développement, en particulier dans les zones rurales, des avantages de l'industrialisation et de la modernisation. Depuis le milieu des années 70,

de nombreux pays en développement tiennent compte, dans leurs plans industriels, de la nécessité d'adopter des politiques et des programmes visant à améliorer le sort des pauvres dans les zones rurales et urbaines. L'Etude analyse, à la lumière des plans et programmes de développement, le rôle des petites industries et de l'artisanat et celui de techniques mieux adaptées aux ressources dans la satisfaction de ces besoins fondamentaux de la population et dans l'accélération de l'industrialisation. Elle examine également, en fonction de l'expérience de plusieurs pays, le rôle que des programmes d'industrialisation appropriés pourraient jouer dans le développement intégré des campagnes.

18. Les ressources financières nécessaires pour que les pays en développement puissent continuer de s'industrialiser à un rythme soutenu constitue un problème capital pour l'avenir. Il faudra adopter des politiques propres à stimuler l'investissement tant intérieur qu'étranger et prendre des mesures pour améliorer la productivité et le taux d'utilisation du capital. L'étude de l'ensemble des investissements effectués dans le secteur manufacturier d'un échantillon représentatif de pays en développement montre qu'environ 20 % de ces investissements proviennent de l'étranger, le reste étant d'origine locale. Les investissements ont représenté en moyenne quelque 18 % de la formation intérieure brute de capital entre 1967 et 1976, quoiqu'un recul ait été constaté au cours de cette dernière année par rapport à la période précédente. Durant la période 1960-1975, le coefficient du service de la dette a beaucoup augmenté, ce qui témoigne notamment du rôle grandissant que jouent les investisseurs privés par rapport aux investisseurs publics. L'Etude analyse les conséquences de ces tendances générales et la situation au niveau national.

19. L'importance du secteur public dans le développement industriel varie beaucoup d'un pays à l'autre. En effet, le rôle exact de ce secteur dépend dans une large mesure de son environnement social, politique et économique. Cependant, dans un certain nombre de pays en développement, le secteur industriel public a une grande importance, qu'il s'agisse de sa contribution quantitative à des agrégats tels que la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier, l'emploi et le produit intérieur brut ou du rôle d'entrepreneur et de catalyseur qu'il joue dans le développement de certaines activités industrielles prioritaires ou essentielles. Aux fins de l'Etude, le secteur public industriel s'entend des entreprises manufacturières qui appartiennent pour l'essentiel à l'Etat ou qui sont contrôlées par lui et non de l'ensemble des politiques et des mesures industrielles des pouvoirs publics.

En raison de la rareté des données, on a renoncé à dresser un tableau complet et détaillé du secteur industriel public; l'Etude vise plutôt à donner un aperçu général de la raison d'être et de l'importance de ce secteur en mettant l'accent sur les principaux problèmes que posent la création et l'exploitation efficace d'entreprises manufacturières.

ANNEXE III\*

ENQUETE SUR LES PROGRES ENREGISTRES PAR LES GOUVERNEMENTS  
ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN CE QUI CONCERNE LA MISE  
EN OEUVRE DE LA DECLARATION ET DU PLAN D'ACTION DE LIMA

Résumé

1. Aux termes de sa résolution 45 (IX), le Conseil du développement industriel a décidé de se charger de l'examen et de l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. Pour faciliter cet examen, le Conseil a prié le Directeur exécutif de demander périodiquement aux gouvernements et aux organisations internationales intéressés des renseignements quant aux mesures prises et aux progrès enregistrés à cet égard. Les rapports, établis à partir des réponses reçues des gouvernements et des organisations internationales ont fourni au Conseil des renseignements précieux qui lui ont permis, non seulement de prendre directement connaissance des vues des pays membres - ainsi que des mesures qu'ils avaient prises - mais aussi de formuler des directives appropriées pour le Secrétariat.
2. Le premier "tour" de l'enquête a eu lieu en 1976-1977 et ses résultats ont été présentés au Conseil à ses onzième et douzième sessions (documents ID/B/182, et Add.1 à 4). En mai 1978, le Secrétariat a procédé au deuxième "tour" de l'enquête, en priant à cette occasion les gouvernements de lui faire parvenir leurs réponses avant le 30 novembre 1978. Etant donné qu'à ses yeux, les réponses des gouvernements devaient constituer la base nécessaire pour lui permettre d'effectuer une analyse valable des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, le Secrétariat a utilisé pour les deux tours de l'enquête des questionnaires spécialement conçus pour assurer le maximum d'homogénéité et dégager les faits les plus saillants. Par ailleurs, il a sollicité le concours d'autres organismes des Nations Unies pour les éléments de la Déclaration et du Plan d'action de Lima qui relèvent de leur compétence.

---

\* Reproduit in extenso du document ID/B/C.3/71.

3. Comme cela a été le cas pour le premier tour de l'enquête, le Secrétariat publiera les réponses des gouvernements et des organisations internationales sous une forme résumée avant de les intégrer dans un rapport analytique qu'il compte élaborer au cours du premier semestre de 1979. Des statistiques et des données provenant d'autres sources, comme le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques seront également utilisées pour rédiger le rapport analytique en question.

4. Dans les questionnaires établis à l'occasion du premier tour de l'enquête, on a accordé une attention particulière aux questions concernant les plans et leurs objectifs, les stratégies et les priorités. Dans leurs réponses, les pays en développement ont nettement reconnu que la planification constitue à leurs yeux un moyen privilégié d'assurer la répartition systématique des ressources nécessaires à une croissance industrielle soutenue. Les questionnaires utilisés pour le deuxième tour de l'enquête ont donc été conçus de manière à dégager l'importance que les pays attachent au développement des secteurs industriels clés et au rôle du secteur public dans l'expansion industrielle. On a aussi fait une place particulière aux facteurs extérieurs et intérieurs qui influent sur les progrès faits par les pays en développement dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima.

5. Lors du premier tour de l'enquête, on a reconnu comme il convenait que la coopération internationale est un facteur indispensable à l'industrialisation des pays en développement. Dans le cadre du deuxième tour, on s'est intéressé plus spécialement aux formes de coopération propres à faciliter le redéploiement et le transfert progressif de capacités de production des pays développés vers les pays en développement, en particulier en ce qui concerne les industries qui pourraient favoriser la transformation des matières premières et des articles semi-manufacturés dans les pays en développement. On s'est aussi intéressé tout particulièrement aux possibilités de coopération internationale dans les secteurs industriels qui font l'objet de réunions de consultation.



6. La réduction du chômage et une distribution plus équitable du revenu dans les pays en développement sont des objectifs sociaux fondamentaux étroitement liés dans la Déclaration et dans le Plan d'action de Lima; aussi leur a-t-on accordé toute l'attention voulue au cours du deuxième tour de l'enquête. On s'est également préoccupé de rapports entre les stratégies et les projections industrielles et l'utilisation et la transformation locale des matières premières nationales d'une part, et les mesures prises à cet effet par les pays développés et les pays en développement, d'autre part.

7. Les réponses reçues à l'occasion de la première enquête confirment qu'une attention considérable a été accordée au transfert, à l'adaptation et à la mise au point des techniques. Dans le cadre du deuxième tour de l'enquête, on s'est davantage préoccupé des progrès réalisés, grâce en particulier à la coopération internationale, en ce qui concerne la valorisation des ressources en main-d'oeuvre, le développement des moyens de recherche ainsi que dans le domaine de la promotion de l'information, de l'adaptation et de l'innovation technologiques.

8. On a aussi fait porter l'attention sur certains aspects des échanges et de la coopération au plan international, comme par exemple les mesures tendant à encourager l'expansion et la diversification des exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés par les pays en développement, les courants d'aide financière et technique et la coopération technico-économique entre pays en développement.

ANNEXE IV\*

NOTE RELATIVE A L'ETUDE CONJOINTE  
SUR LA COOPERATION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

Introduction

1. Conformément aux directives issues de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et agissant en consultation avec les autres organismes des Nations Unies, l'ONUDI a entrepris la rédaction d'une étude (ci-après désignée "l'Etude conjointe") sur "les méthodes et mécanismes d'une coopération financière et technique diversifiée qui soient adaptées aux besoins particuliers et changeants de la coopération internationale en matière industrielle, ainsi que sur un ensemble général de directives pour la coopération industrielle bilatérale"<sup>1/</sup>. Cette Etude conjointe serait l'occasion de formuler un ensemble de propositions concrètes et novatrices concernant la création de nouveaux mécanismes de coopération internationale destinés à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de développement, conformément au Nouvel Ordre économique international ainsi qu'à la Déclaration et au Plan d'action de Lima<sup>2/</sup>. Ces propositions seront présentées aux participants à la troisième Conférence générale de l'ONUDI, qui se réunira en janvier-février 1980 à New Delhi, aux fins d'examen et de négociations.

2. En octobre 1976, le Directeur exécutif de l'ONUDI a soumis à l'Assemblée générale à sa trente et unième session un rapport d'activité<sup>3/</sup> sur l'état d'avancement de l'Etude conjointe à cette date, qui faisait état, entre autres, des délibérations d'une réunion de personnalités sur la coopération industrielle internationale qui avait été convoquée en septembre 1976, à Vienne. En 1977, l'ONUDI a confié à des consultants plusieurs études sur deux sujets entrant dans le cadre de l'Etude conjointe :

<sup>1/</sup> Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, section IV, § 7, en date du 16 septembre 1975.

<sup>2/</sup> A/10112, chapitre IV.

<sup>3/</sup> A/31/230 du 8 octobre 1976.

\* Reproduit in extenso du document ID/B/C.3/71/Add.2

a) L'expérience à tirer des accords cadres intergouvernementaux conclus entre les pays du bloc de l'Est et les pays du bloc de l'Ouest, et l'utilité éventuelle de ces accords cadres pour faciliter les créations d'entreprises et les autres formes de collaboration industrielle entre pays avancés et pays en développement;

b) Les procédures de règlement des différends, y compris les systèmes d'arbitrage international, et les moyens d'éviter les différends résultant de l'exécution des contrats de coopération industrielle.

3. En 1978, l'ONUDI a élargi la portée de ses travaux, de façon à y englober un plus grand nombre de questions relatives à la coopération industrielle internationale, et a établi une liste provisoire des problèmes à examiner. Cette liste a été discutée par un groupe de 12 économistes venus en partie des pays industrialisés et en partie des pays en développement, et réunis en juillet 1978, à Vienne, pour conseiller le Directeur exécutif. Les participants à cette réunion ont été invités à vérifier la validité de l'approche proposée pour l'Etude conjointe, à passer en revue la liste des problèmes à examiner et à arrêter définitivement cette liste, compte tenu des aspirations des pays en développement et de l'évolution probable de la situation économique internationale.

4. L'avant-projet de l'Etude commune doit être achevé pendant la première moitié de l'année 1979. Le Secrétariat de l'ONUDI se propose d'en soumettre les principales conclusions aux réunions régionales des ministres de l'industrie qui auront lieu au cours de la même année. Diverses autres réunions intergouvernementales, telles que par exemple les conférences des Commissions régionales, pourraient permettre d'apprécier les réactions des gouvernements aux propositions de l'Etude conjointe. Les résultats des autres conférences mondiales portant sur des sujets qui intéressent la coopération internationale et l'industrialisation sont attentivement étudiés, afin d'évaluer le climat international en matière de coopération et dans l'espoir d'y trouver des propositions qui pourraient être reprises plus en détail dans l'Etude conjointe. La Conférence des Nations Unies sur la

coopération technique entre pays en développement, la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, et enfin la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présentent un intérêt particulier à cet égard. L'ONUDI, outre qu'elle coopère avec les autres organismes des Nations Unies pour les préparatifs de ces conférences, a prévu en 1979 des réunions spéciales interorganisations pour examiner les projets de propositions contenus dans l'Etude conjointe.

## I. L'ETUDE CONJOINTE ET SON CONTEXTE INTERNATIONAL

### A. Le Nouvel Ordre économique international

5. Si un problème a été au coeur des délibérations internationales<sup>4/</sup> de ces dernières années, c'est celui des relations économiques entre pays riches et pays pauvres. Comme l'a déjà fait remarquer le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>5/</sup>, il est admis à présent que le système international de relations économiques et commerciales qui a été conçu il y a 30 ans est devenu insuffisant par rapport aux besoins de la communauté mondiale dans son ensemble. Jusqu'à présent, on reprochait à ce système d'être favorable aux riches et défavorable aux pauvres : à l'heure actuelle, on ne peut même plus dire qu'il favorise les riches. Il importera donc, au cours de la décennie à venir, de faire subir aux institutions et aux comportements toutes les modifications voulues pour répondre à l'époque et à son évolution.

6. Dans leurs relations avec les pays industrialisés, les pays en développement regrettent particulièrement :

- a) La division de la communauté mondiale en pays exportateurs de produits primaires et en pays exportateurs de produits manufacturés;
- b) Le fait que les termes de l'échange soient défavorables aux produits des pays en développement;
- c) L'état de dépendance où se trouvent les pays en développement par rapport aux pays industrialisés pour ce qui est des capitaux et des techniques;
- d) L'état de dépendance où se trouvent la plupart des pays en développement par rapport aux pays industrialisés pour ce qui est de leurs moyens de croissance.

---

<sup>4/</sup> Sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, 1974 et 1975; deuxième Conférence générale de l'ONUDI, 1975; Conférence sur la coopération économique internationale, Paris, 1976.

<sup>5/</sup> Kurt Waldheim, 1975.

7. Pour remédier à une situation aussi désavantageuse et aussi solidement établie, le tiers monde demande un changement fondamental de structures, c'est-à-dire l'instauration d'un Nouvel Ordre économique international capable de remédier à cet état de dépendance sans espoir et d'offrir de réelles possibilités en vue d'un partage plus équitable de la croissance globale.

8. Il faut donc considérer le Nouvel Ordre économique international comme une notion dynamique, et non pas comme une pure et simple déclaration d'intention. Dans cette perspective, on s'efforcera de faire progresser l'Etude conjointe à partir des fondations posées pendant la décennie en cours, l'objectif central consistant à créer un système qui permettra d'augmenter les possibilités d'autosuffisance individuelle ou collective des pays en développement, tout en plaçant les relations de ces pays avec les pays industrialisés sur un pied d'égalité.

#### B. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI

9. La Déclaration et le Plan d'action de Lima précisent certaines des modifications qualitatives qui s'imposeront à l'industrialisation. Ces documents soulignent l'importance de la notion d'autosuffisance et de l'idée d'une approche intégrée et multisectorielle du développement industriel. Ils mettent aussi l'accent sur la réforme du système monétaire international, sur la réglementation et le contrôle des activités des sociétés transnationales, sur le renforcement des associations de producteurs et sur les autres moyens d'améliorer la position de négociation des pays en développement. Pour ces pays en particulier, la Déclaration et le Plan d'action de Lima affirment l'importance des objectifs socio-économiques de l'industrialisation, parmi lesquels l'élimination de la pauvreté et du chômage, l'intégration de l'industrie et des autres secteurs économiques et l'encouragement aux initiatives nationales tendant à mobiliser les capitaux, les techniques et les ressources humaines. Parmi les mesures dont l'adoption est suggérée aux pays industrialisés, figurent la suppression des barrières commerciales, l'adaptation des structures et le redéploiement des industries, ainsi que les transferts de ressources techniques et financières en faveur des pays en développement. La coopération entre pays en

développement est recommandée, notamment sous forme d'harmonisation et de coordination des politiques, de mise en commun de l'information et des données d'expérience et d'accords sur la spécialisation des productions. Pour ce qui est enfin de la coopération entre pays industrialisés et pays en développement, la Déclaration et le Plan d'action de Lima donnent la priorité aux apports de ressources, à la restructuration industrielle et à la liberté des échanges de produits manufacturés.

10. Pour parvenir à l'objectif de Lima, c'est-à-dire pour que les pays en développement assument 25 % de la production industrielle mondiale en l'an 2000, il faudra puiser profondément dans les possibilités d'investissement, nationales ou internationales. Si l'on admet que le taux de croissance annuelle des pays industrialisés restera d'environ 4 % et que le taux de l'épargne intérieure a peu de chances d'augmenter dans les pays en développement, il faudra, rien que pour l'an 2000, que les pays en développement reçoivent des ressources financières de l'ordre de 400 milliards de dollars (à prix constants de 1972), soit 10 fois environ ce qu'ils ont reçu en 1977. Il est peu probable qu'on parvienne à un tel résultat sans consentir à des efforts spéciaux pour réorganiser les relations économiques internationales.

11. Au niveau national, par ailleurs, les hypothèses les plus sages indiquent que, pour réaliser l'objectif de Lima, il faudrait, si les structures économiques restent inchangées, que les investissements du secteur industriel s'élèvent à eux seuls à plus du tiers du produit national brut des pays en développement (c'est-à-dire au double de leur niveau actuel). Une des principales conséquences de l'objectif fixé à Lima est donc, dans les conditions actuellement prévisibles, que sa réalisation soumettra à de très fortes tensions les relations entre les pays industrialisés et les pays en développement, mais aussi les structures de ces derniers. Il s'ensuit que des modifications progressives de structures seront indispensables pour augmenter la part des pays en développement dans la production industrielle. La formulation et la mise en oeuvre de nouvelles modalités de coopération internationale entre pays en développement et pays industrialisés, et entre les pays en développement eux-mêmes, devront figurer en bonne place parmi ces modifications.

C. Le système économique international

12. Pour que des propositions de coopération axées sur l'objectif de Lima soient acceptées par des pays à intérêts divergents, il importe qu'elles s'inspirent de prévisions raisonnables sur la situation, les structures et les relations économiques internationales pendant le quart de siècle à venir. Au moment où se réunira la troisième Conférence générale de l'ONUDI, la situation de l'économie internationale sera sans doute caractérisée par les trois éléments ci-après :

- a) La continuation de la récession économique mondiale, sinon son aggravation;
- b) La distinction, pour la première fois dans l'histoire, de la puissance industrielle et de la puissance financière au niveau national, compte tenu de l'apparition des pays "riches-pauvres" auxquels la production de pétrole assure des surplus de capitaux - phénomène qui ouvre des possibilités de stratégie entièrement nouvelles pour le progrès économique de ces pays, ainsi que pour les pays qui collaborent avec eux;
- c) L'affirmation des pays en développement "pauvres-riches" qui, placés à l'avant-garde de l'industrialisation, ont pour cette raison les moyens de transférer la plupart des ressources réclamées par les pays moins développés (à l'exception des ressources en capital).

13. Etant donné que, dans l'avenir prévisible et sauf restructuration immédiate, les moyens de la croissance continueront, pour la majorité des pays en développement, à venir du "Nord", tout plan général de coopération industrielle globale doit, par définition, être fonction de la situation économique des pays industrialisés. De l'avis des économistes réunis à Vienne en juillet 1978, la croissance de ces derniers pays risque de se poursuivre au ralenti pendant un certain temps. Etant donné la réduction des surplus d'exploitation et l'augmentation des besoins en investissement qu'entraîne le progrès technologique, il est à craindre que les transferts de capitaux provenant du "Nord" ne soient pas à la mesure du plan complet de coopération industrielle globale qui serait nécessaire pour atteindre

l'objectif de Lima. Un obstacle à la coopération est déjà apparu, sous la forme des tendances au protectionnisme que l'on constate dans les pays du "Nord". Les pays en développement ne devront donc pas compter uniquement, pour leur expansion industrielle, sur les possibilités qu'offrent les marchés des pays industrialisés.

14. Les observations ci-dessus, envisagées dans le contexte des propositions formulées en relation avec le Nouvel Ordre économique international, et reprises à l'occasion de la deuxième Conférence générale de l'ONUDI et de diverses autres réunions internationales, semblent indiquer que, pendant la décennie à venir, les pays en développement seront forcés d'élaborer et de mettre en oeuvre un certain nombre de programmes de coopération "Sud-Sud". Ces programmes porteraient sur des domaines tels que le financement, les investissements étrangers directs entre pays en développement, les apports technologiques et les nouvelles formes de commerce extérieur. Ces questions, qui entrent toutes dans le cadre de l'Etude conjointe, sont brièvement envisagées dans la Section III de la présente note. Pour l'instant, on se contentera d'affirmer qu'il s'agit là d'un important changement d'orientation dans les relations économiques internationales. L'instauration d'un Nouvel Ordre économique international a été réclamée, et continue à l'être, à une période où précisément, pour la première fois depuis plus d'un quart de siècle, les pays industrialisés sont profondément préoccupés par leurs propres problèmes économiques. Les pays en développement risquent donc d'avoir des difficultés à obtenir ne serait-ce que la coopération nécessaire à leurs objectifs de développement, pour la simple raison que les pays industrialisés ne sont plus capables d'offrir une telle coopération. Les propositions inscrites dans l'Etude conjointe prendront donc en considération l'évolution possible du système économique international dans son ensemble, et on s'efforcera d'y prévoir des formes de coopération suffisamment souples pour répondre à des modifications soudaines dans la situation internationale.



## II. ANALYSE SELECTIVE DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE INTERNATIONALE

15. Faite en termes généraux, l'étude des mécanismes de la coopération industrielle internationale pour tous les pays du tiers monde présenterait deux défauts. Premièrement, le fait de traiter les pays en développement comme un ensemble homogène conduirait à méconnaître les énormes différences qui les séparent quant aux dimensions de leurs territoires, à leur dotation en ressources, à leurs structures industrielles et aux orientations de leurs politiques; deuxièmement, une analyse de la coopération extérieure qui ne tiendrait pas compte des stratégies et des processus nationaux d'industrialisation accorderait trop peu d'importance à des facteurs et contraintes internes dont le rôle est décisif. On s'efforcera donc, dans l'Etude conjointe, d'éviter ces deux inconvénients en fondant l'examen des mécanismes de coopération, d'une part sur l'analyse des divers besoins, formes et modes de coopération correspondant aux types très divers de stratégies d'industrialisation, et d'autre part sur le recours à des études par pays représentatives des situations existant dans le tiers monde.

16. On peut distinguer trois grandes catégories de stratégies d'industrialisation :

- a) Les stratégies orientées vers l'exportation et fondées sur l'acceptation de la division internationale du travail telle que la déterminent l'économie de marché et le libre-échange;
- b) Les stratégies élaborées dans la perspective nationale et visant à créer une structure industrielle indépendante accordant la priorité à la production de biens d'équipement, en commençant éventuellement par le remplacement des importations;
- c) Les stratégies essentiellement introverties, ayant pour objectif d'élargir le marché intérieur des produits industriels de grande consommation, pour répondre directement aux besoins de la population en utilisant les possibilités nationales de production.

17. Un groupe distinct à cet égard est constitué par les pays qui commencent à peine à appliquer un programme d'industrialisation et qui, de ce fait, ne se sont pas encore prononcés pour l'une des trois formules ci-dessus.

S'il est évident que les stratégies susmentionnées ne s'excluent pas mutuellement, une telle classification permet de se faire une idée de la principale orientation retenue par un pays, à un moment donné, pour son industrialisation. Comme le montrent leurs plans de développement, la plupart des pays combinent ces diverses stratégies ou appliquent une formule de transition entre telle stratégie et telle autre. Il arrive également que les sous-secteurs industriels d'un même pays suivent des stratégies différentes et n'aient, de ce fait, pas les mêmes besoins en matière de coopération. A un autre niveau, il se peut que, dans un même pays, certains secteurs ou sous-secteurs soient orientés vers l'exportation ou vers la collaboration avec des entreprises étrangères, tandis que pour d'autres on recherche - pour des raisons d'ordre social ou stratégique - l'indépendance par rapport à l'étranger.

18. La nature de la coopération extérieure, notamment en ce qui concerne le recours à l'étranger en matière de financement, d'investissement direct et de technologie, variera avec la stratégie retenue, encore que la différence puisse être plus ou moins marquée selon les secteurs de production.

19. Dans le cadre de l'Etude conjointe, on a entrepris deux autres études spécialement consacrées à l'analyse des conséquences et des limites, sur le plan international, des diverses stratégies d'industrialisation. La première a pour objet de déterminer où s'arrêterait la capacité d'absorption des marchés des pays industrialisés si un grand nombre de pays en développement, dont plusieurs des plus importants, décidaient de destiner à l'exportation une large proportion de leur production industrielle. La deuxième étude, fondée sur l'hypothèse inverse, vise à évaluer les possibilités qu'offre aux pays l'adoption de stratégies industrielles principalement orientées vers le marché intérieur et supposant un "détachement" du système économique international. Les deux études examinent les types de coopération internationale qui conviendraient dans chacun de ces cas, et les chances qu'ont les pays intéressés d'en bénéficier.

20. Les études de cas sur les pays qui appliquent des stratégies caractéristiques sont nécessaires pour placer dans une juste perspective le rôle de la coopération extérieure pour l'industrialisation. Selon le type et le

genre de coopération (avec les pays du "Nord" ou de l'"Est", ou avec d'autres pays en développement du "Sud"), chaque étude devrait viser à évaluer dans quelle mesure les facteurs externes ont facilité ou entravé le processus national d'industrialisation et la réalisation des objectifs de développement, notamment l'autosuffisance. Ces études permettraient d'identifier plus facilement les principaux modes, moyens et mécanismes de coopération internationale effectivement appliqués par les pays, et donner une idée de l'importance relative de divers domaines de coopération. Lorsqu'on aura analysé les avantages et les faiblesses des mécanismes antérieurs, et déterminé les principales modifications qui permettraient de suivre l'évolution des besoins en matière d'industrialisation, on disposera d'un outil de référence pour évaluer le degré d'exhaustivité et les mérites des mécanismes examinés sur un plan général dans l'Etude conjointe.

21. Deux types d'études sont consacrés aux avantages respectifs des divers types de coopération. Le premier vise à définir les enseignements que le tiers monde peut tirer des récentes activités de coopération industrielle "Est-Ouest", notamment des accords cadres intergouvernementaux sur la collaboration au niveau des entreprises. Le second porte sur un des points essentiels abordés dans l'Etude conjointe : l'autonomie collective, résultat de la coopération entre pays en développement. A ce sujet, on a entrepris des études pour définir l'étendue de la coopération déjà instaurée entre pays du tiers monde, ses particularités, les secteurs sur lesquels elle est axée et les pays intéressés. Ces études devraient permettre d'élaborer des propositions pour la coopération "Sud-Sud" en se fondant sur une base plus solide que celle dont on aurait disposé il y a une dizaine d'années à peine, lorsque l'importance d'une telle coopération était dans une large mesure hypothétique.

### III. PROBLEMES ET FORMES DE COOPERATION ETUDIES

22. La contribution extérieure au processus d'industrialisation du tiers monde intéresse quatre grands domaines qui donnent lieu à des flux entre pays : financement, investissement direct, technologie, échanges commerciaux. Pour l'origine de ces flux, l'Etude conjointe distingue trois groupes de sources : Le Nord (pays développés à économie de marché d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et d'Océanie, et Japon), l'Est (pays à économie planifiée d'Europe de l'Est) et le Sud (tous les pays en développement). Les flux financiers examinés dans l'Etude conjointe portent sur des capitaux dont la fourniture est assortie ou non de conditions préférentielles - dons, prêts, obligations. L'investissement direct est traité séparément; il s'agit principalement des activités des sociétés transnationales. Pour les flux de technologie, on a préféré le terme "acquisition" de techniques à la notion plus courante de "transfert", eu égard au fait que ceux-ci donnent, dans la plupart des cas, lieu à une transaction commerciale. En ce qui concerne les échanges commerciaux, les principales questions traitées sont l'accès des produits manufacturés aux marchés extérieurs et le redéploiement d'industries des pays développés vers les pays en développement.

23. Bien que les divers problèmes soient examinés séparément dans l'Etude conjointe sous des rubriques correspondant aux quatre domaines susmentionnés, l'analyse tient pleinement compte du fait que ces domaines sont interdépendants et se chevauchent, et que les protagonistes de la coopération internationale - gouvernements, organisations internationales et sociétés transnationales - interviennent toujours dans ces quatre domaines à la fois.

#### A. Flux financiers

24. Trois groupes de questions sont examinés sous cette rubrique : financement à des conditions préférentielles, accès aux marchés financiers privés, financement ayant pour objectif direct de stimuler le commerce des produits manufacturés. Il n'est pas envisagé, dans l'Etude conjointe, de passer en revue toutes les propositions visant à intensifier l'aide publique au développement (APD), ni d'exposer à nouveau la thèse selon laquelle l'assistance

au développement devrait être liée à un accroissement de la création de réserves monétaires internationales. Ces questions, qui ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part d'organisations internationales spécialisées dans les problèmes financiers, continuent à être examinées par diverses instances. En conséquence, l'Etude conjointe ne traitera que d'un groupe limité de points en rapport avec l'APD qui concernent le recours au financement assorti de conditions préférentielles, visant à augmenter dans des proportions considérables le volume des fonds affectés à l'industrialisation sans qu'il soit prévu de conditions de faveur : garanties, nouvelles formules de cofinancement, arrangements triangulaires. On examinera également le cas de l'APD appliqué aux arrangements de troc et celui de l'APD en nature. Une attention particulière sera accordée aux mesures visant à accroître l'utilisation rationnelle de fonds excédentaires à court et long termes et les capacités excédentaires de biens d'équipement aux fins de l'industrialisation du tiers monde.

25. En ce qui concerne l'accès aux marchés financiers, on s'attachera principalement à élaborer des propositions tendant à assouplir les conditions (délai de remboursement, redevances, taux d'intérêt) des emprunts pour le financement des investissements industriels. Cette préoccupation tient en partie à une constatation générale faite au cours des quatre ou cinq dernières années, à savoir le recours de plus en plus massif des pays en développement au financement par emprunt de devises à un taux d'intérêt élevé. Les principaux bénéficiaires des propositions présentées dans ce domaine devraient être les pays en développement à niveau moyen de revenu ou connaissant une expansion rapide. Le troisième et dernier groupe de questions retenu - financement visant à stimuler les échanges - comprend les points suivants : possibilité de créer au sein du tiers monde des systèmes bancaires et des systèmes de paiement spécialement conçus en fonction de ses besoins et de ses moyens et permettant d'éviter le recours aux systèmes déjà en place établis dans les grands centres financiers du Nord; possibilité d'instituer - à l'intérieur du système commercial et financier mondial existant, éventuellement modifié - de nouveaux mécanismes d'investissement consacrés aux échanges de produits manufacturés et de produits primaires, et propositions concrètes tendant à faciliter le crédit pour les exportations des pays en développement; possibilité d'arrangements entre groupes de pays pour le financement de l'investissement, liés aux accords de troc, dans des cas où une intervention médiatrice pourrait être envisagée sur le plan international.

B. Investissements étrangers directs

26. L'impact des investissements étrangers directs sur l'industrialisation du tiers monde est étudié avec le souci de définir des moyens acceptables de : premièrement, attirer des investissements de ce type au moindre coût; deuxièmement, réglementer et contrôler ces investissements de manière à mieux les associer à l'action des entreprises et des entrepreneurs nationaux, afin qu'ils contribuent davantage au développement et profitent plus directement au pays hôte; troisièmement, renforcer la capacité des pays en développement à négocier avec les entreprises étrangères en vue d'obtenir des conditions et des modalités d'investissement plus satisfaisantes.

27. En ce qui concerne le premier thème, un examen des systèmes de stimulants financiers (dégrèvements fiscaux, aménagements tarifaires et allègements du contrôle des changes) et des incitations non monétaires peut aboutir à des propositions susceptibles, grâce à une action collective au niveau régional ou international, de réduire les pertes de revenu. Cet examen portera également sur les mesures prises dans les pays industrialisés pour encourager les entreprises privées à investir dans les pays en développement.

28. La relation étroite entre les mesures fiscales et la pratique très répandue de la fixation des prix de transfert conduit à aborder le deuxième thème, qui touche à la réglementation et au contrôle des investissements étrangers directs. L'incidence de ces investissements sur l'économie des pays hôtes est controversée. L'Etude conjointe, qui attache une importance fondamentale aux rapports entre l'industrialisation et le développement, s'efforcera de déterminer s'il est possible d'instaurer une coopération internationale pour renforcer les liens entre les sociétés étrangères et les entrepreneurs nationaux en vue d'influencer les conditions locales de l'activité industrielle, notamment le degré de concentration, le choix des techniques et les goûts et préférences des consommateurs autochtones, qui font partie des nombreuses variables dont dépend l'impact de l'investissement industriel sur le développement. L'Etude examine également une question qui a été relativement peu explorée jusqu'ici, à savoir les conséquences de l'apparition de nouveaux investisseurs étrangers dans les pays en développement, compte tenu plus particulièrement du renforcement des sociétés multinationales et des sociétés publiques dans le tiers monde.

29. L'action concertée, troisième thème d'étude, est essentielle pour permettre aux pays en développement de négocier avec succès avec les entreprises étrangères. On s'efforce de définir de nouveaux mécanismes pour l'investissement direct de capitaux étrangers, ainsi que pour la coopération industrielle entre entreprises et/ou entre Etats. Ces mécanismes devraient permettre de contrôler les investissements étrangers dans l'intérêt des pays hôtes et, en renforçant durablement la position de négociation de ces pays, contribuer à une répartition plus équitable des bénéfices. La mise au point d'instruments de négociation plus efficaces, ainsi que la création d'un cadre international plus favorable aux négociations intéressant les entreprises du tiers monde, figurent parmi les principaux objectifs de l'Etude conjointe. A cet égard, les efforts faits pour relier la protection de l'investissement aux garanties adéquates de bon fonctionnement des installations semblent particulièrement prometteurs.

#### C. Technologie et coopération industrielle internationale

30. La maîtrise de la technologie est au coeur de tout processus d'expansion industrielle. L'aptitude à assimiler, à adapter et, en fin de compte, à élaborer de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes d'organisation du travail, de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de distribution a constitué dans les pays industrialisés le levier du progrès matériel; en même temps, cette dynamique a imposé aux pays en développement des rapports de dépendance. Fondamentalement, cette dépendance consiste à accepter passivement la technologie des pays du "Nord" comme étant la meilleure de toutes et, partant, la mieux adaptée à leurs propres besoins. En conservant cette optique, les pays en développement se condamneraient à marcher sur les brisées des pays industrialisés, le rythme et l'orientation du progrès technologique et, par conséquent, leur croissance industrielle, restant déterminés pour l'essentiel par des facteurs qui échappent à leur contrôle.

31. L'Etude conjointe part du principe qu'il faut briser le cercle de la dépendance. Pour y parvenir, les pays en développement devront se fixer un double objectif. En premier lieu, ils devront s'engager à scruter

systematiquement les techniques importées des pays industrialisés afin de cesser le plus rapidement possible d'être de simples acheteurs de matériel et de services techniques, et pour se doter des moyens de modifier et de perfectionner ces techniques compte tenu de leur situation et de leurs besoins. En second lieu, il leur faudra s'engager à mettre sur pied les mécanismes politiques, institutionnels et juridiques nécessaires pour créer de nouvelles techniques correspondant à leurs propres objectifs de développement. Aucun de ces objectifs n'est facile à atteindre, et aucun ne doit être poursuivi séparément. Comme il est impossible de commencer à partir de zéro, les mécanismes particuliers que retiendra un pays et l'importance relative qu'il donnera à chacun d'eux porteront la marque de son histoire industrielle. On peut dire à coup sûr que la plupart des pays en développement continueront d'importer de la technologie; le problème qui se pose dans la pratique consiste à déterminer comment cette technologie devrait être acquise pour favoriser au maximum le développement des connaissances techniques autochtones. On voit mal les pays industrialisés accorder beaucoup d'attention à des problèmes, certes importants pour les pays en développement, mais sans intérêt pour eux-mêmes. Il est donc impératif que les pays en développement s'attaquent eux-mêmes à ces questions.

32. La double approche proposée pour atténuer la dépendance technologique n'a guère de chance de réussir sans coopération entre pays en développement, et cela pour des raisons qui n'ont rien de mystérieux. Tout d'abord, l'acquisition de l'information sur l'information est une entreprise coûteuse et hasardeuse, encore qu'elle puisse aboutir à des économies d'échelle très importantes; des programmes de coopération élaborés avec soin peuvent donc se révéler très profitables. Deuxièmement, les moyens institutionnels et juridiques propres à renforcer le pouvoir de négociation sont, dans une large mesure, le résultat d'un processus d'"apprentissage sur le tas" où l'expérience de certains pays peut rendre aux autres de précieux services. C'est là un "transfert de techniques" que les pays en développement peuvent effectivement entreprendre de conserver. Troisièmement, comme la plupart des problèmes sociaux engendrés par les techniques existantes sont communs à plusieurs pays en développement, ces pays ont intérêt à rechercher de nouveaux procédés mieux adaptés à leurs besoins. Des projets communs de recherche-développement devraient par conséquent

apporter des avantages substantiels à tous les intéressés. Quatrièmement, la science continuera à progresser rapidement dans les pays industrialisés, qui remanient leurs structures sociales en prévision de ce que certains ont appelé le début d'une ère post-industrielle. Ces progrès peuvent avoir des effets considérables, positifs ou négatifs, sur les objectifs de développement du tiers monde. Les pays en développement devront donc, s'ils veulent se tenir au courant de l'actualité, joindre leurs efforts pour suivre systématiquement ces progrès.

33. On constate que, dans les débats sur le Nouvel ordre économique international, les pays en développement insistent sur les disparités et les injustices dans la répartition du pouvoir, du revenu et des richesses entre les pays, tandis que les pays industrialisés préfèrent parler de la pauvreté de certaines couches de la population, qui tient en partie à une répartition inégale du revenu à l'intérieur des pays. A cet égard, il convient de se rendre compte qu'en un sens, la répartition du revenu à l'intérieur des pays est largement tributaire de la répartition - inégale - du pouvoir entre les pays. Il en est ainsi parce que la puissance technologique est, elle aussi, répartie inégalement, ce qui est attesté, entre autres, par le fait que plus de 95 % de toutes les dépenses de recherche-développement sont concentrés dans les pays industrialisés, où vit moins du tiers de la population du globe. Bien entendu, les techniques que mettent au point ces pays sont celles dont ils ont besoin pour produire les biens qu'ils consomment par des procédés qui leur conviennent, c'est-à-dire des procédés à faible intensité de main-d'oeuvre. Aucun mobile économique ne les pousse à concevoir des techniques qui, tout aussi efficaces et élaborées, seraient à plus faible teneur en capital. Quand les pays en développement adoptent la seule technologie "efficiente" qui existe, à savoir la technologie à faible teneur en main-d'oeuvre, le capital ainsi investi est immobilisé dans un petit secteur "moderne", coupé du gros de la population. D'où le dualisme économique et la répartition inégale du revenu. De cette manière, les inégalités dans le pouvoir technologique (ou la dépendance technologique) entre les pays entraînent une répartition inégale du revenu, génératrice de pauvreté, dans les pays en développement.



34. Il semble bien y avoir, au vu de ce qui précède, cinq grands secteurs dans lesquels on pourrait envisager une action internationale. Le premier a trait à la réglementation et au contrôle des transferts de techniques, et notamment aux moyens de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement et de faire assimiler les techniques importées par les utilisateurs. Le deuxième concerne la mise sur pied de systèmes d'information, notamment sur les arrangements collectifs d'achat entre pays en développement, pour faire en sorte que toutes les possibilités technologiques, où qu'elles existent, puissent être mises au service de ces pays. Le troisième porte sur la promotion des échanges de techniques entre entreprises publiques et entreprises privées des pays en développement, au vu des indications récentes dont il ressort que les considérables progrès technologiques accomplis dans les pays en développement peuvent constituer un point de départ pour une coopération technologique plus poussée entre ces pays. Le quatrième a trait aux mécanismes institutionnels nécessaires pour encourager les transferts de techniques appropriées entre pays en développement. Le cinquième porte sur les possibilités de coopération entre pays en développement qui leur permettraient de se tenir informés des progrès scientifiques et techniques pouvant influencer sur leurs objectifs en matière d'industrialisation.

D. Commerce extérieur et redéploiement des industries

35. Dans le domaine des relations économiques internationales, c'est peut-être en matière de commerce que les pays en développement sont surtout désavantagés par l'ordre mondial actuel. Aussi les initiatives visant à accroître la valeur et le volume des exportations des pays en développement figurent-elles de longue date au catalogue des réformes à apporter à l'ordre mondial. Pour l'essentiel, il semble qu'il y ait dans la répartition des bénéfices du commerce international un déséquilibre systématique au bénéfice des puissants exportateurs industriels du "centre" et au détriment des faibles producteurs de la "périphérie". Cette situation a deux conséquences. Tout d'abord, il semble que les exportations du tiers monde en direction du "Nord" ne puissent échapper à des termes de l'échange défavorables. Dans les exportations de produits manufacturés, en particulier, la prépondérance du commerce

interentreprises constatée dans les exportations en provenance du Nord<sup>6/</sup> amène à penser que l'effet de la concurrence se fait davantage sentir sur les exportations provenant du monde en développement que sur leurs importations. Deuxièmement, il se peut que, du fait de l'importance des intérêts étrangers dans le secteur des exportations des pays en développement, la dynamique des avantages comparés qui sont propres au "Sud" joue surtout en fonction des intérêts du "Nord".

36. Tels sont les principaux aspects du commerce international des produits manufacturés sur lesquels porte l'Etude conjointe. Plus précisément, l'ONUDI se propose d'examiner, en consultation avec la CNUCED, les tendances structurelles et les caractéristiques des politiques et pratiques commerciales qui peuvent avoir des répercussions sur les exportations de produits manufacturés des pays en développement : obstacles tarifaires ou autres, pratiques commerciales restrictives, effets des associations ou groupements commerciaux régionaux et des accords de produits, institutions de commercialisation, accords bilatéraux. Dans le cadre de l'Etude, on s'efforcera de déterminer les moyens de travailler en commun à l'harmonisation des politiques et à la minimisation des causes de conflits. Une attention particulière sera accordée aux perspectives du commerce Sud-Sud et aux marchés régionaux.

37. Parallèlement à la restructuration industrielle qui se déroule dans les pays du "Nord", on constate un redéploiement des industries des pays développés vers les pays en développement. L'ONUDI a entrepris sur cette question, en application de la résolution 31/163 de l'Assemblée générale, une série d'études dont les résultats seront résumés et présentés dans le cadre de l'Etude conjointe, en même temps que des propositions visant à encourager le redéploiement et les ajustements structurels. Ces études portent à la fois sur les pays développés et sur les pays en développement. Celles qui visent les pays développés s'attachent à prévoir les modifications structurelles à long terme du secteur industriel et à préciser les ajustements nécessaires ainsi que les possibilités d'extension de la coopération industrielle avec les pays en développement. Ces études sont fondées sur une analyse détaillée des facteurs d'évolution des avantages comparés, ainsi que sur l'analyse des politiques nationales. La question des incidences sur l'emploi, dans divers pays développés, de l'accroissement du commerce avec les pays en développement fait également l'objet d'études

---

<sup>6/</sup> En 1970, la moitié environ des exportations des sociétés multinationales basées aux Etats-Unis était destinée à d'autres sociétés, alors qu'un quart à un tiers du commerce mondial des produits manufacturés restait à l'intérieur des entreprises.

approfondies. Ces études, ainsi que les analyses concernant les modalités de redéploiement et les domaines prioritaires définis par les pays en développement, devraient servir de base à une évaluation des perspectives offertes par le redéploiement industriel et des obstacles auxquels il se heurte, ainsi qu'à l'élaboration de propositions intéressant les mesures à prendre au niveau national et au niveau international pour faciliter ce processus.

38. La transformation des ressources minérales dans les pays en développement est une question à laquelle l'Etude conjointe accordera une importance particulière. On estime par exemple que, pour une vingtaine de pays en développement, l'exportation d'un seul minéral représente 20 à 99 % (1973) de la totalité des recettes d'exportation, qui, de ce fait, sont sujettes à des fluctuations importantes. On a donc entrepris d'évaluer systématiquement les perspectives d'expansion des activités de transformation des minéraux dans les pays en développement et les avantages économiques qui en découleraient. A partir de cette évaluation, on espère pouvoir déterminer les options générales ouvertes aux pays en développement pour l'extension des activités de transformation des principaux minerais, en coopération avec les pays développés ou avec d'autres pays en développement.

39. Pour la création d'installations de transformation dans les pays en développement, on peut prévoir diverses modalités de collaboration avec des entreprises étrangères, afin d'assurer un flux équitable de bénéfices pour les pays hôtes. Il sera procédé à une analyse détaillée pour plusieurs groupes de pays en développement, selon un certain nombre de facteurs, notamment la structure des marchés des minéraux en question et le pouvoir de négociation des vendeurs.

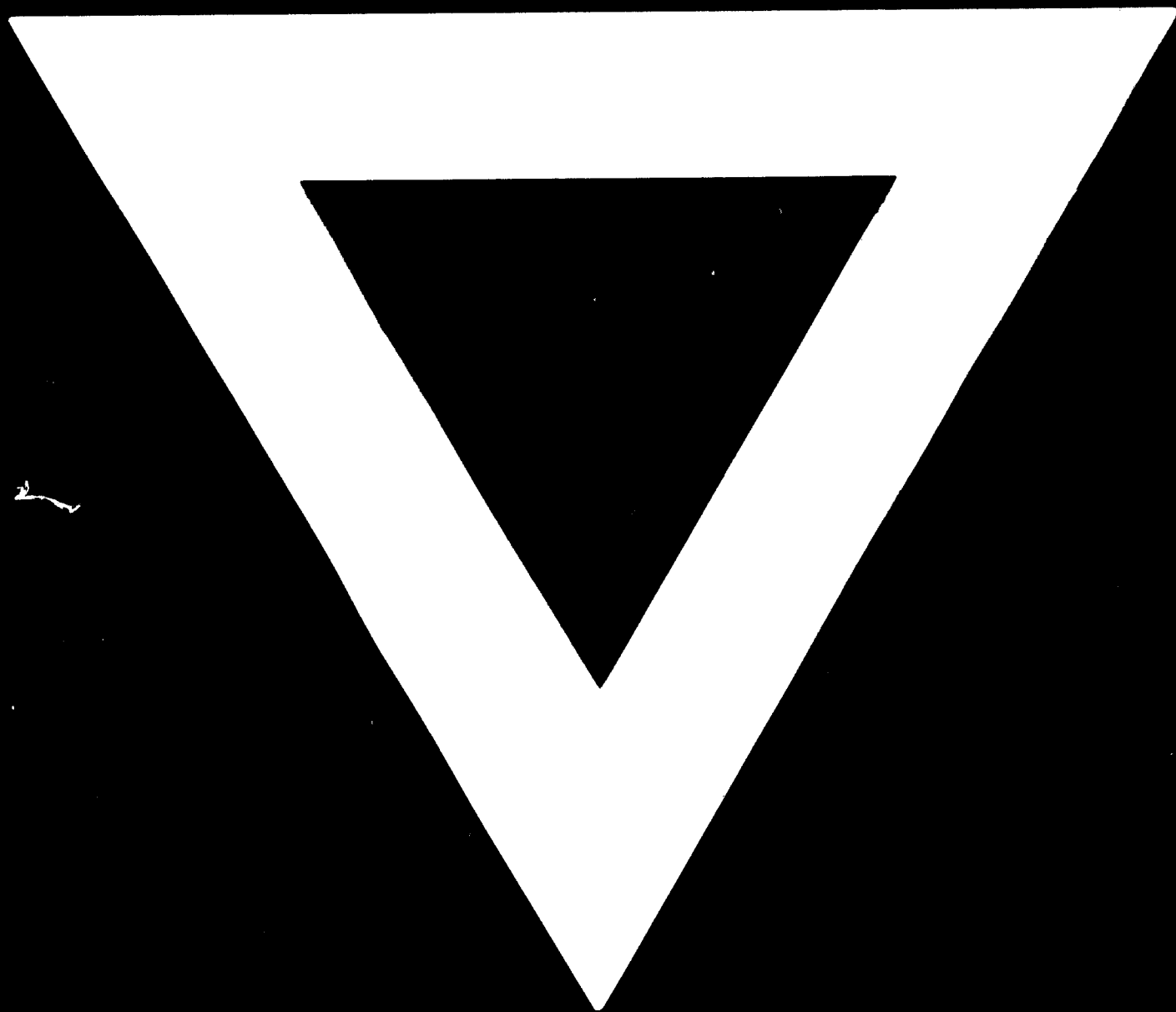
#### IV. STRUCTURE DE L'ETUDE CONJOINTE

40. Bien que les questions décrites ci-dessus aient déjà été passées au crible, il importera d'opérer une sélection finale après avoir procédé à un examen critique des domaines qui paraissent offrir le plus de possibilités pour un accord international. Pour éviter le genre d'impasses où se trouvent fréquemment les discussions internationales, il est indispensable de rechercher des idées nouvelles fondées sur l'identification des intérêts communs aux divers pays que semble opposer un conflit fondamental. Les réunions qui se tiendront avant la troisième Conférence générale de l'ONUDI donneront certainement des indications précieuses sur les domaines dans lesquels les négociations internationales peuvent faire des progrès sensibles. Des idées qui ne sont pas absolument neuves, dans la mesure où elles ont pu être présentées par des personnes ou des institutions sous une forme différente et à une date antérieure, peuvent ouvrir des voies inédites lorsqu'elles sont présentées de façon synthétique. C'est dans ce sens que s'opérera le choix des propositions à faire figurer dans l'Etude conjointe. Il faudra examiner une large gamme de propositions au cours d'une série de discussions avec les gouvernements et les autres parties s'intéressant à la coopération internationale. Ce processus se traduira par un filtrage supplémentaire. La version définitive de l'Etude devrait donc contenir un nombre limité de propositions pouvant recueillir un large consensus sur le plan international.

41. L'Etude conjointe contiendra une brève description des propositions, ainsi que l'exposé des raisons qui auront présidé à leur choix. On trouvera dans les annexes des explications plus détaillées pour chacune de ces propositions, ainsi que les études de cas et des illustrations. L'ensemble du document sera présenté à la troisième Conférence générale.



**C - 628**



**81.10.23**